

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L. 121-10 du Code des Communes)

le Conseil Municipal se réunira à la Maison des Hirondelles en séance ordinaire le :

Mercredi 2 février 2022 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021.

II. Finances :

- 2.1. Débat d'orientation budgétaire 2022,
- 2.2. Convention de remboursement des frais de branchement ENEDIS de la résidence séniors 9 rue Yves Cariou entre la commune et la SNC Marnes-la-Coquette – Domaine d'Eugénie,
- 2.3. Redevance annuelle occupation du domaine public du restaurant « La Tête Noire »,
- 2.4. Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ASVP du SIVU du parking de la gare,
- 2.5. Mise à jour du règlement interne de l'achat public,
- 2.6. Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL) pour la rénovation énergétique de l'école de La Marche,
- 2.7. France Relance – Approbation du Contrat de relance du logement,
- 2.8. Vœu portant opposition à la reconduction du transfert de la dynamique des CFE des EPT au profit de la MGP dans le cadre de la loi des finances 2022.

III. Questions diverses.

- Décisions du Maire

**Le Maire,
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest,
Christiane BARODY-WEISS**